

A.C.S Audit Conseil & Solution

S.A.S.U. au capital de 100,00 Euros

Siège social : 40 Rue Emile Zola

93230 Romainville

R.C.S : 935 233 072

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 26/06/2025**

Le 26/06/2025,
à 12h,

Monsieur ELFASSY Menahem, Mendel, associé unique de la société **A.C.S Audit Conseil & Solution**, s'est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

M. ELFASSY, préside la séance en qualité de Président.

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le justificatif de la convocation régulière de l'associé unique ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ;
- le texte des questions écrites adressées par l'associé unique dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du conseil d'administration,

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites de l'associé unique.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Décision n° 1

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2024** faisant ressortir un **bénéfice** de **2 803** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **2 803** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **2 803** Euros, de la façon suivante :

- A la réserve légale, pour un montant de 10,00 Euros
- Au report à nouveau pour un montant de 2 793 Euros

Rappel des dividendes distribués

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

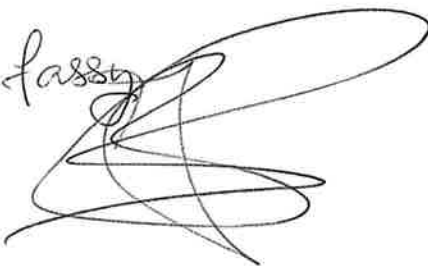
Décision n° 4

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Le Président

M. M. ELASSY





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Déclaration pour la période : 30/10/2024 au 31/12/2024

Formulaire N° 2031 *(applicable à compter du 31/12/2024)*

Annexe N° 2033-A *(applicable à compter du 31/12/2023)*

Annexe N° 2033-B *(applicable à compter du 31/12/2024)*

Annexe N° 2033-C *(applicable à compter du 31/12/2021)*

Annexe N° 2033-D *(applicable à compter du 31/12/2021)*

Annexe N° 2033-E *(applicable à compter du 31/12/2021)*

Annexe N° 2033-F *(applicable à compter du 31/12/2024)*

Impôt sur le revenu
Bénéfices industriels et commerciaux

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL	Col.1	Col.2
Bénéfice (col.1), Déficit (col.2)	2 803	
3 - TOTAL		
Total col.1 et Total col.2	2 803	
4 - BÉNÉFICE IMPOSABLE OU DÉFICIT DÉDUCTIBLE		
Bénéfice (col.1), Déficit (col.2)	2 803	

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
2 - Actif circulant			
Créances (2) clients et comptes rattachés	2 118		2 118
Créances autres (3)	4 214		4 214
Disponibilités	13 037		13 037
TOTAL II	19 369		19 369
TOTAL GENERAL (I + II)	19 369		19 369

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	100
Résultat de l'exercice	2 802
TOTAL I	2 902
3 - Dettes (4)	
Fournisseurs et comptes rattachés	12 187
Autres dettes	4 280
TOTAL III	16 467
TOTAL GENERAL (I + II + III)	19 369

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION			Exercice N
Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	21 399
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			21 399
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres charges externes			17 070
Total des charges d'exploitation (II)			17 070
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			4 329
Produits et charges divers	Charges financières (V)		1 526
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			2 803

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	2 803	
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
	2 803	
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
	2 803	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C

*(Applicable à compter du
31/12/2021)*

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D

*(Applicable à compter du
31/12/2021)*

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E

*(Applicable à compter du
31/12/2021)*

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case





Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	100
Total du nombre d'associés	1	Total du nombre de parts ou d'actions	100

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre	monsieur		
1 Nom et prénom	elfassy	Nom d'usage	menahem
Nombre de parts ou d'actions	100	Pourcentage de détention	100,00%